



Décision du Président
Achat d'un véhicule type fourgon
Titulaire : DAIMLER TRUCK RETAIL LYON

2025 – D – n° **178**

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU l'arrêté N° 2025-A556 du 1er juillet 2025 portant délégation temporaire du Président à François ROUSSEL-DEVAUX, Directeur Général des Services, pendant l'absence du Président du 11 juillet 2025 au 26 août 2025 inclus,

CONSIDERANT la proposition commerciale relative à l'achat d'un véhicule de type MERCEDES-BENZ Citan 133 ESS Fourgon long PRO à passer avec le garage MERCEDES-BENZ VI LYON sis Z.A.C des Grandes Terres à GENAS (69740),

CONSIDERANT que l'achat dudit véhicule a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

VU les termes de l'offre commerciale correspondante,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'offre commerciale d'achat d'un véhicule de type fourgon à passer avec le garage DAIMLER TRUCK RETAIL LYON sis Z.A.C des Grandes Terres à GENAS d'un montant de 38 105.36€ TTC.

ARTICLE 2 :

De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Champigny-sur-Marne, le **21 AOUT 2025**



Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services

François ROUSSEL-DEVAUX **21 AOUT 2025**

La présente délibération publiée le

Est exécutoire à la date du

En application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du

C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne,

Accusé de réception en préfecture
004-200057911-20250824-D2025-178-AR
Date de télétransmission : 21/08/2025
Date de réception préfecture : 21/08/2025